



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/05/12

Reçu en Préfecture le : 30/05/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 29 mai 2012
D - 2012 / 279

Aujourd'hui 29 mai 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, Monsieur Jacques RESPAUD, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 16h00), Mme Chantal BOURRAGUE (présente jusqu'à 16h40)

Excusés :

Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Jean-Michel PEREZ

**Convention de partenariat entre le Lycée Horticole
Camille Godard et la bibliothèque multimédia de la Ville
du Haillan. Projet Tulikoi. Autorisation et Décision**

Madame Anne WALRYCK, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La bibliothèque multimédia de la Ville du Haillan et le Lycée Horticole Godard de la Ville de Bordeaux décident de monter un projet commun autour de la littérature et l'écriture intitulé «Tulikoi».

Ce projet concerne la classe de floriculture et s'échelonne sur 2 années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

L'objectif pédagogique repose sur la sensibilisation des élèves à la lecture et l'écriture puisqu'ils seront amenés, à terme, à écrire des micro-fictions.

L'intervenante pour l'atelier écriture est l'éditrice Claude DAGAIL.

Le coût de l'opération s'élève à 700 euros ; cette somme sera versée sur présentation du titre de recette émis par la mairie du Haillan.

La somme due par le Lycée sera imputée sur le CDR Lycée Horticole, n° Opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Tranche P038O00T16.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention avec la bibliothèque multimédia de la Ville du Haillan.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 mai 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Anne WALRYCK



Convention de partenariat entre le Lycée Horticole Camille Godard et la bibliothèque multimédia de la Ville du Haillan. Projet Tulikoi

La présente convention est conclue entre,

La Bibliothèque Municipale multimédia de la Ville du HAILLAN
137 AVENUE Pasteur BP 9 33186 LE HAILLAN CEDEX
représentée par son Maire M. LABISTE.
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal

et

La Ville de BORDEAUX
représentée par son Maire M. Alain JUPPÉ
habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal
en date du
reçue à la Préfecture de la Gironde le

Ci-après dénommée la Ville de BORDEAUX,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Exposé :

La bibliothèque multimédia de la ville du Haillan et le Lycée Horticole Godard de la Ville de Bordeaux décident de monter un projet commun autour de la littérature et l'écriture intitulé « Tulikoi ».

Ce projet concerne la classe de floriculture et s'échelonne sur 2 années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

L'objectif pédagogique repose sur la sensibilisation des élèves à la lecture et l'écriture puisqu'ils seront amenés, à terme, à écrire des micros-fiction.

L'intervenante pour l'atelier écriture est l'éditrice Claude DAGAIL.

Le coût de l'opération s'élève à 700 euros ; cette somme sera versée sur présentation du titre de recette émis par la mairie du Haillan.

La somme due par le Lycée sera imputée sur le CDR Lycée Horticole, n° Opération P038O001, AP/EPCP P038E02, Tranche P038O00T16.

La présente convention règle les modalités de ce projet.

Article 1:

La Bibliothèque Multimédia du HAILLAN et le Lycée Camille Godard décident de monter un projet commun autour de la littérature et de l'écriture intitulé « TULIKOI ».

Article 2:

Ce projet concerne la classe de Floriculture et s'échelonne sur 2 années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

Article 3:

« TULIKOI ? » consiste en 2012 en une proposition de lectures variées, un atelier d'écriture et de mise en forme des écrits, la participation à un concours organisé par la bibliothèque et un atelier informatique. En 2013 une visite en librairie et la réception d'un auteur sont envisagées.

Article 4:

L'intervenante pour l'atelier d'écriture est l'éditrice Claude DAGAIL de la maison « La Compagnie Créative ». L'auteur qui serait invité en 2013 sera déterminé à mi-parcours du projet en concertation avec les élèves.

Article 5:

Cette convention porte sur l'année scolaire 2011/2012.

Par Décision Municipale, Monsieur le Maire du HAILLAN

- A engagé l'ensemble des frais relatifs à la venue de Claude DAGAIL pour les séances d'atelier d'écriture,
 - A signé une convention avec l'intéressée organisant sa prestation sur base d'un forfait de 1200 €.
- La Mairie du Haillan versera cette somme à La Compagnie Créative sur présentation de sa facture.

Article 6:

Lors du Conseil d'Administration du Lycée Camille Godard le 7 Juillet 2011, la participation du Lycée pour l'année 2012 a été décidée à hauteur de 700 €. Cette somme sera versée sur présentation d'un titre de recette émis par la Mairie du Haillan.

Article 7:

En cas de litige sur l'interprétation de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Bordeaux après épuisement des voies amiables.

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjoint au Maire

Monsieur Le Maire,
Vice Président de la C.U.B.

Anne WALRYCK

Bernard LABISTE

Fait à Bordeaux, le :

En 5 exemplaires